



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 28 février 2018

ALERTE METEOROLOGIQUE

VIGILANCE « ORANGE » NEIGE / VERGLAS

Le département de la Vienne a été placé en vigilance orange pour des phénomènes météorologiques de neige et de verglas dans la soirée et la nuit du 28 février au 1er mars 2018.

Les précipitations neigeuses gagnent par le sud du Poitou en soirée en s'intensifiant temporairement dans la nuit avec une couche atteignant 1 à 3 cm et jusqu'à 5 à 7 cm localement. Cet épisode neigeux est suivi d'un redoux qui gagne progressivement par le sud en milieu de nuit et seconde partie de nuit. On s'attend à des pluies qui peuvent temporairement se congeler sur des sols encore froids. Ce risque de verglas restera présent jusqu'en fin de nuit prochaine.

Conséquences possibles :

- * Des chutes de neige ou du verglas sont attendus.
- * Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau.
- * Les risques d'accident sont accrus.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de Comportement :

- * Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- * Privilégiez les transports en commun.
- * Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- * Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- * Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- * Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- * Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- * Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- * N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Ces éléments d'information sont également disponibles et réactualisés sur le site de vigilance : <http://france.meteofrance.com/vigilance/>

Contact presse

Bureau de la communication Interministérielle – préfecture de la Vienne - pref-communication@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.00.